



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SALLES SUR MER

Séance du lundi 23 octobre 2017

Date de la convocation : 16 octobre 2017

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 11
Votants : 14

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Josiane LAROCHE, Josette RAIMON, Patricia ROUET.

MM. Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Marilys MONCOUCUT à M. Jean-Claude MORISSE
Mme Mireille NICOLAS à Mme Josette RAIMON
M. Michel STRECK à M. Jean-Luc PIPELIER

Absents excusés : MM. Laurent BRIAND et Jean-James PERLADE

Absents : M. Jocelyn GUIRBAL, Mme Valérie LUSSIEZ, M. René RICHARD

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois octobre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 – Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – approbation du recensement

Comme décidé en Conseil municipal du 05 janvier 2015, la Commune s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaires des zones humides. Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du SAGE Sèvre niortaise, a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la Commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment d'agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 05 janvier 2015.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du GAL
1 ^{ère} réunion du groupe d'acteurs	Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche d'inventaire.	31/03/2015	13
2 ^{ème} réunion : inventaire terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	12/05/2015	7

AR PREFECTURE			
3 ^{ème} réunion	017-211704200-20171023-01-DE	Restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux (atlas cartographique).	07/03/2017
Recu la restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	15		

Tout au long du processus d'inventaire, la Commune et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de courriers, affiches en Mairie et sur leurs sites internet.

Les comptes rendus des réunions ont été rendus accessibles aux membres du groupe d'acteurs sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, au fur et à mesure des réunions et aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

La carte provisoire des zones humides a été mise en consultation en mairie du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus. Aucune remarque n'a été déposée.

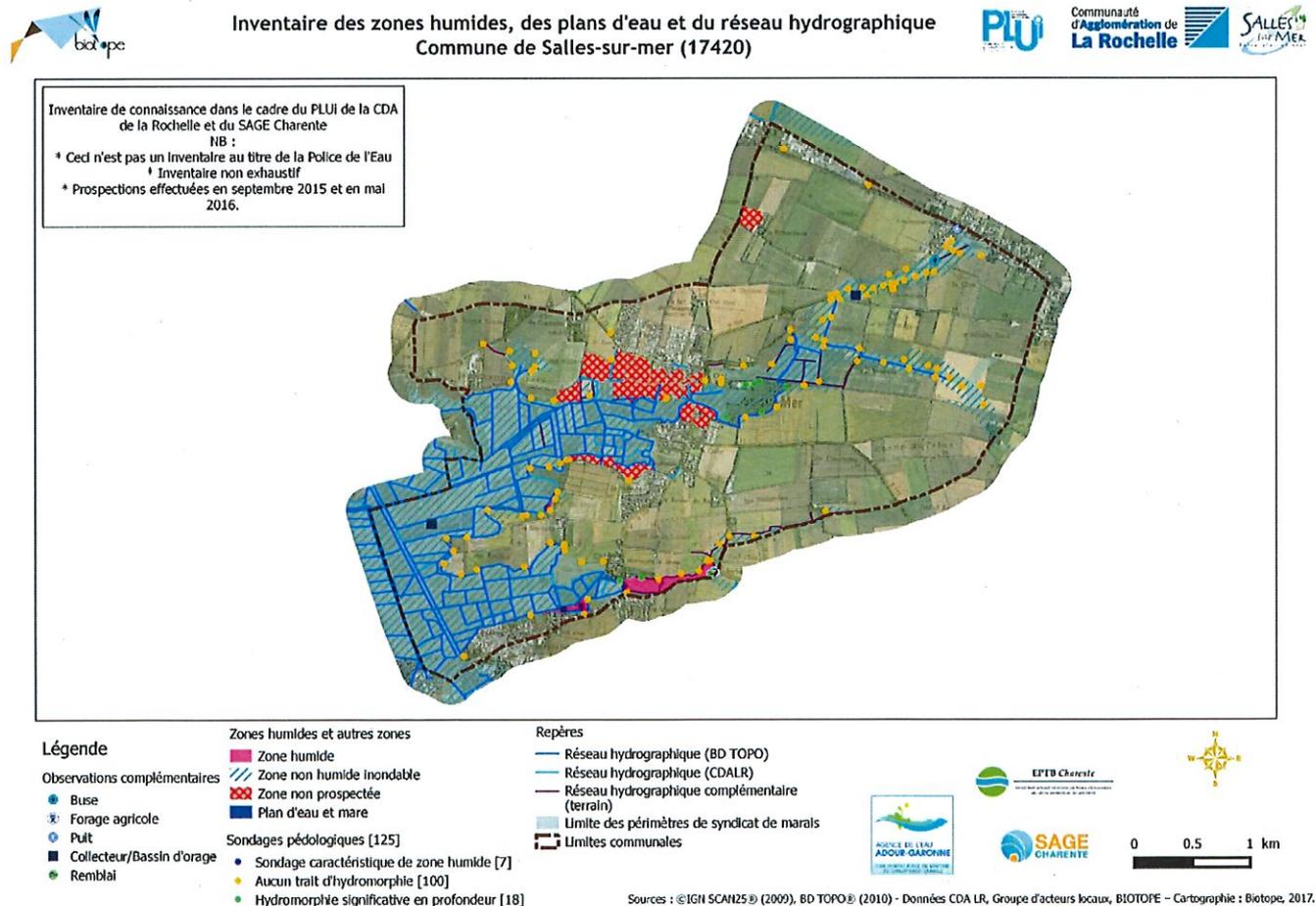
Résultats de l'inventaire des zones humides :

L'inventaire de terrain a permis de recenser les zones humides à l'échelle de la Commune hormis les périmètres gérés par des associations syndicales de marais.

125 sondages pédologiques ont été réalisés pour valider la présence ou l'absence de zones humides (6 caractéristiques de zones humides, 119 non caractéristiques de zones humides).

Au total, 9,85 hectares de zones humides ont été recensés, elles sont localisées en bordure de périmètre de marais.

La carte ci-après présente les résultats des inventaires.



Suites à donner

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

AR PREFECTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau ;

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 14

Salles-sur-Mer, le 24/10/2017

Le Maire

Jean-Claude MORISSE

